



Formations au Projet de soins anticipé

Modalités de participation financière du RSRL

Proposer une réflexion aux personnes atteintes de maladie chroniques et/ou dégénératives autour de leurs valeurs, de la rédaction de directives anticipées et de la désignation d'un-e représentant-e thérapeutique est le but visé par le Projet de soins anticipé. Il permet de renforcer l'autodétermination des personnes tout au long de leur parcours de santé et, pour les professionnel-le-s, de mieux connaître la volonté des personnes en cas d'urgence vitale ou de perte de capacité de discernement. Cette réflexion est le fruit d'un processus de discussion assuré par un-e professionnel-le spécifiquement formé-e avec la personne atteinte dans sa santé et, dans la mesure du possible, avec ses proches.

Les compétences nécessaires à ce rôle peuvent être acquises grâce aux formations suivantes assurées par la Croix-Rouge Vaudoise (descriptif des formations aux pages suivantes) :

- **La formation « ambassadeur/-trice »** permet aux participant-e-s de savoir présenter le Projet de soins anticipé, initier la démarche auprès des personnes et assurer le premier entretien au sujet des valeurs et des préférences,
 - o Prix session dès 2021 : 1'300 CHF
- **La formation « facilitateur/-trice »** permet aux participant-e-s de connaître les différentes situations d'incapacité de discernement et d'accompagner la rédaction des directives anticipées dans ces situations (prérequis : formation « ambassadeur/-trice »)
 - o Prix session dès 2021 : 1'800 CHF

Le RSRL ayant pour mission de faciliter l'accès à toutes ressources permettant d'améliorer la continuité et la coordination des soins aux acteurs du système de santé, nous soutenons le déploiement du Projet de soins anticipé. Nous proposons un accompagnement des structures de soins (qu'elles soient membres du RSRL ou non) voulant mettre en place ce projet chez elles afin de permettre l'intégration de cette approche dans leurs pratiques quotidiennes et leur fonctionnement habituel. Cet accompagnement passe, notamment, par une participation aux frais de formation. Afin d'assurer une équité d'accès à ce soutien pour l'ensemble des acteurs du système de santé, nous devons limiter cette participation à 5'400 CHF environ par structure.

- **Pour les sessions démarrant dès 2021**, nous pouvons assurer, au maximum et par structure, le financement de 2 formations de facilitateur ou 6 d'ambassadeur ou 1 de facilitateur et 3 d'ambassadeur.

Ces fonds provenant de différentes sources, notamment de Promotion santé suisse et de la Direction générale de la santé du Canton de Vaud, nous devons, en contrepartie donner un retour sur les effets et impacts de ce projet. Cette évaluation nous servira également à pérenniser ce projet. De ce fait, si les coûts de la formation des collaborateurs sont pris en



charge par le RSRL, nous demanderons aux structures volontaires de travailler avec nous au déploiement interne de ce projet chez elles par l'intermédiaire de :

- **Rencontres** préalables pour permettre une connaissance de ce qu'implique un Projet de soins anticipé, définir la manière dont il sera intégré dans le fonctionnement habituel de la structure (communication, profil des collaborateurs/-trices formé-e-s, documentation, etc.)
- **La documentation d'un outil d'aide à la réflexion** permettant de formaliser comment le ProSA va se dérouler dans votre structure et comment il va être intégré dans les pratiques habituelles des collaborateurs
- **Plateformes d'échanges inter-structures** afin d'améliorer en continu ce projet (1 à 2 fois par an),
- Quelques **retours d'expériences** tout en ayant à cœur de ne pas rendre cette récolte de données trop chronophage (sondage à 6 mois et 1 an après la fin de la formation).

Si vous êtes intéressé-e-s par ce projet, ou si vous voulez bénéficier de cette participation financière, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes : lila.devaux@rsrl.ch / 021 341 72 21.